



Avis de l'antenne Rance Émeraude
sur le projet de Parc Naturel Régional Rance Émeraude
à l'adresse du Conseil National de la Protection de la Nature

Dans la continuité des positions antérieures de Bretagne Vivante, **l'antenne Rance Émeraude apporte toujours son soutien à la création du Parc Naturel Régional Rance Émeraude.**

La charte 2024-2040 et le plan de parc montrent d'importantes **améliorations** techniques par rapport à la précédente charte et un resserrement des priorités à travers trois **axes prioritaires** et 31 mesures. La part de la **biodiversité et des continuités écologiques y est plus nettement confortée**. La stratégie pour les préserver se trouve renforcée. Notre antenne soutient la très grande majorité des mesures proposées concernant les couloirs écologiques, la protection du patrimoine naturel et des fonctions écologiques. Cependant la charte apparaît souvent comme un **catalogue de bonnes intentions**. Un doute subsiste sur le **plan de financement** des actions envisagées portant sur les trois premières années de la création du parc. (Article R333-3 du Code de l'environnement).

La démarche de concertation proposée aux habitants, aux associations et aux collectivités a permis une **sensibilisation** plus grande de la population et une **adhésion** qui sort renforcée.

L'antenne Rance Émeraude de Bretagne Vivante valide donc la charte mais souhaite attirer l'attention du CNPN sur six points qui mériteraient une vigilance particulière :

1 - En matière de **gouvernance**, une place a été accordée aux associations dans le cadre du Conseil des habitants et du conseil associatif et ponctuellement dans des groupes thématiques. Cela répond en partie, mais en partie seulement, à la demande formulée en 2018 par Bretagne Vivante d'accorder une place plus importante dans la gouvernance du parc aux associations de protection de la nature qui ont vocation à être des partenaires exigeants sur l'axe 1 « Agir pour sauvegarder et restaurer les patrimoines et les fonctions écologiques du territoire... » Compte tenu de l'érosion de la biodiversité, nos associations rappellent que sa préservation est urgente. Nous soutenons qu'il est indispensable d'associer davantage à la gestion du patrimoine naturel les acteurs de la préservation et les scientifiques œuvrant pour l'intérêt général à l'écart des intérêts économiques. Nous demandons instamment **que soit créée une commission des associations environnementales et naturalistes**.

2 – **Volet territorial** : Comme le soulignait FNE Bretagne dans son avis lors de l'enquête publique, l'antenne Rance Émeraude regrette que la partie ville de St Malo ne soit pas intégrée au PNR et ajoute qu'aujourd'hui il y a des trous dans la raquette du fait des votes négatifs de certains conseils municipaux: Saint-Suliac, Plévenon, Fréhel, Trevron, Cancale, Saint-Méloir-des-Ondes et Saint-Coulomb. Cela crée des ruptures dans le volet écologique, cultures marines, qualité des eaux littorales de la façade maritime du parc. **La protection du milieu marin** déjà limité à la bande des 300 mètres, celle à la charge des communes, **s'en trouve fortement affaiblie**.

3 - Sur le **volet de l'eau**, les enjeux sont nombreux sur le territoire du PNR, notamment ceux de qualité et de quantité des eaux destinées à l'alimentation humaine, de qualité des eaux littorales pour la santé des populations et les activités conchylicoles. La question des algues vertes dans la baie de la Fresnaye est également un enjeu capital. Il est donc primordial que le PNR travaille en synergie avec les commissions locales de l'eau du territoire et avec les EPCI qui ont en charge la GEMAPI. Il convient

d'afficher plus clairement que les projets de développement économique devront prendre en compte les limites des ressources en eau et mettre en place une utilisation parcimonieuse de la ressource.

4 - L'antenne Rance Émeraude de Bretagne Vivante constate que certains acteurs, collectivités et acteurs économiques, donnent une forte priorité au **volet touristique** espérant que le label parc renforce l'attractivité du territoire et augmente le nombre de visiteurs. La crainte est de voir se développer un tourisme destructeur du milieu et des zones les plus attractives. D'ores et déjà, les flux touristiques ne cessent d'augmenter dans certains secteurs du territoire et sont à l'origine de concentrations de plus en plus fortes de touristes dans des lieux jugés attractifs, entraînant un certain nombre de dysfonctionnements et de nuisances. Le souhait serait que soit mis en place dans le parc une **ingénierie de la fréquentation touristique** et une formation des acteurs.

5 - Sur le **volet agricole**, la charte propose de travailler avec les instances régionales favorables à une agriculture conventionnelle. Or, le PNR doit davantage promouvoir une agriculture durable (agriculture biologique et agro-écologie). On ne peut être que d'accord avec les objectifs énoncés **sauf qu'aucun de ceux-ci ne fixe d'objectifs chiffrés**. Dans ce cas, comment piloter, évaluer la mise en œuvre de la mesure 18 ? Si l'objectif du territoire est (objectif 4) de prendre en compte les continuités écologiques ... dans les systèmes d'exploitation" : on ne peut que regretter que ce sont des verbes "d'action" peu injonctifs qui s'affichent : "stimuler", "appuyer", "développer la concertation", "encourager"... On aurait été en droit d'attendre un objectif chiffré et daté, comme "La surface des infrastructures écologiques ou agro écologiques atteindra 15% de la surface agricole en 2030";... Serait-ce trop contraignant ? C'est vrai que simplement "Prendre en compte..." ne fâchera personne.

6 – **Le volet des activités économiques** est traité trop rapidement dans l'orientation 5. « Encourager les initiatives durables de nos entreprises, de nos artisans et de nos services ». Le territoire du parc est attractif et porteur d'activités économiques importantes. On ne peut que s'en réjouir mais **l'impact environnemental** des entreprises, de certaines activités maritimes ou agro-alimentaires, des zones d'activités, du bâtiment est depuis longtemps identifié. Il est insuffisamment traité dans la charte. Les objectifs de **qualité de l'air, de bonne gestion des déchets, de préservation de la biodiversité ne seront pas atteints** avec pour outils sensibiliser, encourager, inciter. Là aussi, il faut des indicateurs, des actions financées et un accompagnement.

Pour Bretagne Vivante Rance Émeraude,

Gérard Prodhomme

le 15/02/2024